

Général

Le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg vous invite à son troisième « Café REACH & CLP » !

Il se déroulera le 6 octobre 2011 (en français) et 20 octobre 2011 (en allemand), au CRP Henri Tudor à Luxembourg Kirchberg. Ce café REACH&CLP est organisé en collaboration avec le Service de Santé au Travail de l'Industrie (STI).

L'équipe du Helpdesk et le STI vous présenteront les points clés autour du thème "REACH&CLP : quels sont les impacts de ces règlements européens sur la protection des travailleurs au Luxembourg ?" puis vous aurez également l'occasion d'échanger vos préoccupations et de nous faire part de vos questions spécifiques. Si vous souhaitez participer, merci de renvoyer le [bulletin d'inscription](#) par email à reach@tudor.lu avant le 30 septembre.

Cet événement est inclus dans le programme de la semaine européenne des PME 2011. Vous pouvez vous renseigner sur les autres événements organisés dans ce cadre sur le site internet [« SME week 2011 »](#).

Mise à jour de notre site internet

Nous vous proposons maintenant une section [« bases de données »](#) qui recense un certain nombre de bases de données vous permettant d'accéder aux informations relatives aux substances ainsi qu'un résumé, non exhaustif, organisé par thème des bases de données existantes. Ces informations sont communiquées à titre indicatif (et non exhaustif) : une attention particulière doit être accordée à la variation potentielle de la fiabilité de l'information provenant de telles sources. Il convient de noter que dans tous les cas, il est de la responsabilité des entreprises de s'assurer de l'exactitude des données qu'elles communiquent, notamment via leurs Fiches de Données de Sécurité (FDS).

Save the date !

Le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg vous invite le **Judi 24 Novembre 2011 de 12h30 à 17h30** à sa conférence annuelle à la Chambre de Commerce à Luxembourg Kirchberg.

Autour du thème « **Leçons à tirer des précédentes échéances et challenges à venir** », l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg présenteront les obligations actuelles et futures, enrichies d'un retour d'expérience d'ArcelorMittal en matière d'enregistrement des substances chimiques et de l'expérience du cabinet d'avocat Coutrellis pour les aspects juridiques liés à la réglementation REACH.

La conférence sera précédée d'un **déjeuner de networking** pour vous offrir l'opportunité d'échanger, dans un cadre convivial, avec l'équipe du Helpdesk REACH&CLP Luxembourg, les intervenants de la conférence ainsi qu'avec d'autres industriels.

REACH (enRégistrement, Evaluation, Autorisation et restrictions des substances CHimiques)

Enquête : impact de REACH sur la capacité d'innovation de l'industrie européenne

La Direction Générale de l'Entreprise et de l'Industrie de la Commission Européenne a chargé le CSES (Centre for Strategy and Evaluation Services) de réaliser une [enquête](#) afin d'évaluer l'impact du règlement REACH sur la capacité d'innovation de l'industrie chimique européenne. Cette enquête s'inscrit dans le cadre de l'examen approfondi du règlement REACH par la Commission Européenne. Elle est réalisée auprès des entreprises de l'Union Européenne afin de prendre connaissance de leurs réactions sur un certain nombre de questions centrales liées à la mise en œuvre du règlement REACH. **En tant qu'acteurs de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de REACH (fabricants, importateurs, utilisateurs en aval...), nous vous sollicitons donc pour participer à cette enquête en remplissant le questionnaire (disponible en français) que vous trouverez [ici](#). La date de clôture de l'enquête est le 7 octobre 2011.**

CONTACTS : Arno Biber | Caroline Fedrigo | Ruth Moeller | Virginie Piaton
Helpdesk REACH&CLP Luxembourg | 66, rue de Luxembourg | L-4221 Esch-sur-Alzette
Tel : + 352 42 59 91-600 | Fax : +352 42 59 91-555
E-mail : reach@tudor.lu | clp@tudor.lu

Pour s'abonner / se désabonner : www.reach.lu/contact ou www.clp.lu/contact ou par email.





20 nouvelles substances candidates à la Liste Candidate

L'Agence ECHA a publié sur son site Internet 20 nouvelles propositions d'identification de substances comme substances extrêmement préoccupantes (ou SVHC en anglais). **Les parties intéressées sont invitées à soumettre leurs commentaires jusqu'au 13 octobre 2011.** Ils seront pris en compte quand il sera décidé d'inclure ou non ces substances à la Liste Candidate, liste des substances candidates à l'inclusion à l'annexe XIV (substances soumises à autorisation).

Ces substances sont les suivantes : tris(chromate) de dichrome, hydroxyoctaoxodizincatedichromate(1-) de potassium, octahydroxychromate de pentazinc, Zirconia Aluminosilicate Refractory Ceramic Fibres (Zr-RCF), Aluminosilicate Refractory Ceramic Fibres (RCF), Formaldéhyde, produit de réaction oligomère avec aniline (MDA technique), phtalate de bis(2-méthoxyéthyle), o-anisidine, 4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénol, 1,2-dichloroéthane, oxyde de bis (2-méthoxyéthyle), acide arsenique, arsénate de calcium, diarsénate de triplomb, N,N-diméthylacétamide, 4,4'-méthylènebis[2-chloroaniline], Phénolphtaleine, diazoture de plomb, 2,4,6-trinitro-m-phénylenate de plomb, dipicrate de plomb.

Des informations complémentaires sur cette consultation sont disponibles dans le [Communiqué de presse de l'ECHA](#). Pour mémoire, vous trouverez une synthèse des informations relatives aux SVHC dans nos dernières newsletters spéciales sur les [obligations liées à la procédure d'autorisation](#) et sur la [notification des SVHC](#) présentes dans les articles.

Les nouveaux guides publiés par l'ECHA

- [Guide sur la compilation des Fiches de Données de Sécurité \(FDS\)](#) : ce guide, en anglais, contient des informations sur les nouvelles FDS dans le cadre de REACH en comparaison avec les législations précédentes et sur les points à prendre en compte lors de la réalisation d'une FDS. Il est particulièrement utile pour les PME mais aussi pour tous fournisseurs de substances ou mélanges dans l'Union Européenne et sera prochainement publié dans les 22 langues de UE.

- [Chapitre B8 – étendue de l'évaluation de l'exposition](#) : nouveau chapitre dans le guide relatif aux informations requises et évaluation sur la sécurité chimique (en anglais) pour aider les déclarants à déterminer l'étendue de l'évaluation de l'exposition et évaluer la nécessité de la réaliser sur la base des résultats de l'évaluation des dangers pour leur substance. Pour plus d'information, vous pouvez consulter cette [Alerte Actualité de l'ECHA](#).

- [Exemples d'évaluation de scénarios d'exposition](#) : l'ECHA a développé des exemples pratiques sur comment élaborer des scénarios d'exposition en collaboration avec l'industrie du nettoyage ([utilisation d'une substance par les consommateurs dans les produits de nettoyage](#)) et l'industrie de la construction ([utilisation professionnelle d'une substance dans les produits de revêtement de sol](#)). Pour en savoir plus, vous pouvez consulter cette [Alerte Actualité de l'ECHA](#).

"QSAR Toolbox" version 2.2 maintenant disponible

Une relation quantitative structure à activité (en anglais : Quantitative structure-activity relationship ou QSAR) est le procédé par lequel une structure chimique est corrélée avec un effet bien déterminé comme l'activité biologique ou la réactivité chimique. L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) met gratuitement à disposition un outil QSAR dont la nouvelle version (2.2) est désormais disponible. La boîte à outils QSAR développé par l'OCDE a pour finalité de regrouper des substances chimiques en différentes catégories pour remplir les données (éco)toxicologiques manquantes pour évaluer le danger des substances chimiques. La version 2.2 a permis d'améliorer l'interface et les fonctionnalités du logiciel. Elle propose également de nouvelles données sur le caractère mutagène. Cette nouvelle version s'inscrit dans le cadre d'un projet de collaboration de quatre ans entre l'OCDE et l'ECHA. Vous pouvez la télécharger ainsi que la documentation associée sur le [site internet « QSAR Toolbox »](#).

L'ECHA encourage les industriels à vérifier leurs dossiers d'enregistrement

Vérifiez votre conformité vis-à-vis des obligations liées au partage et à la soumission conjointe des données

L'ECHA a noté que pour certaines substances, des entreprises avaient éventuellement soumis des enregistrements sans faire partie d'un FEIS. Les déclarants qui se trouvent dans cette situation sont vivement encouragés à vérifier leur conformité vis-à-vis du partage des données et de la soumission conjointe des données. Les déclarants peuvent s'adresser au [Helpdesk de l'ECHA](#) pour obtenir les coordonnées des autres déclarants pour leurs substances. Des informations complémentaires se trouvent dans la [News Alert](#) de l'ECHA.

Statuts des intermédiaires

Une sélection de l'ECHA de plus de 400 dossiers pour intermédiaires a récemment révélée que, dans 86% des cas, l'information a été jugée incompatible ou manquante par rapport au statut des intermédiaires, les caractéristiques des conditions strictement contrôlées et la justesse des mesures de gestion des risques.

Les déclarants ne devraient pas attendre l'évaluation des dossiers et des substances pour rendre leur dossier conforme à REACH (notamment aux articles 17 et 18). Comme annoncé dans son [Alerte Actualité](#), l'Agence continuera d'examiner les dossiers d'enregistrement des intermédiaires et l'information manquante sera demandée auprès des déclarants. Le [guide sur les intermédiaires](#), mis à jour en décembre 2010, permet aux déclarants de documenter en avance les informations manquantes ([Annexe 3](#)) et de démontrer qu'une utilisation de la substance remplit les critères d'un intermédiaire isolé ([Annexe 4](#) et Article 3(15) REACH).

Facteurs d'évaluation

L'ECHA a examiné un certain nombre de rapport de la sécurité chimique afin de vérifier leur conformité avec les exigences énoncées dans l'Annexe I du Règlement REACH. Le [dernier rapport de l'ECHA](#) sur les progrès dans le domaine de l'évaluation sous REACH a révélé qu'un des points bloquants dans l'évaluation des risques est l'utilisation incorrecte des facteurs d'évaluation non standards qui nécessitent des justifications claires.

Si les facteurs d'évaluation diffèrent des valeurs par défaut fournies dans les [documents guides](#), une justification adéquate est essentielle. Les facteurs d'évaluation sont décrits dans la [Partie B](#) du guide sur les exigences d'information et l'évaluation sur la sécurité chimique. Ce document guide fournit entre autre des conseils sur comment caractériser les dangers, y compris les dérivations possibles sur des DNEL (chapitre [R.8](#)) et PNEC (chapitre [R.10](#)).

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : [« Qu'est ce que REACH ? »](#)

CLP (Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges chimiques)

Guide de l'étiquetage et de l'emballage disponible en 22 langues

Le [guide de l'étiquetage et de l'emballage](#) publié en avril dernier par l'ECHA est maintenant disponible en 22 langues. Pour rappel, ce document est un guide autonome qui définit les règles relatives à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges telles que prévues dans le règlement CLP. Il est destiné aux fabricants, importateurs, utilisateurs en aval et distributeurs de substances chimiques et de mélanges. Vous pouvez également consulter notre [publication d'avril dernier](#) pour en savoir plus.

Publication de nouvelles FAQs

La [version 2.0 des FAQs](#) (questions fréquemment posées) relatives au CLP a été publiée sur le site de l'ECHA.

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : [« Qu'est ce que le CLP ? »](#)

AGENDA

Manifestations nationales

06 et 20.10.11	Café REACH&CLP : « quels sont les impacts de ces règlements européens sur la protection des travailleurs au Luxembourg ? », session en français 06/10 et en allemand le 20/10, L-Kirchberg, CRP Henri Tudor, 16h-17h30.
24.11.11	Conférence annuelle du Helpdesk REACH&CLP, en français et en allemand (traduction simultanée), L-Kirchberg, Chambre de Commerce, 12h30-17h30.

Manifestations internationales

03 au 09.10.11	Semaine européenne des PME, pour plus d'information sur les événements se déroulant dans ce cadre, consultez le site internet « SME week 2011 » .
----------------	---

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Le Helpdesk REACH&CLP offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes réglementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies via cette lettre d'information ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies à titre informatif sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du CRP Henri Tudor pour toute erreur ou omission est exclue et le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies.